

**RÉUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE-RENDU

**DE LA SÉANCE DU VENDREDI 27 septembre 2024
A 20 heures 45 EN MAIRIE DE TILLY
Convocation du 20 septembre 2024**

SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR PATRICK JOURDAIN, MAIRE

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Patrick JOURDAIN, Maire,
M. Robert SLOVES, 1er Adjoint,
M. Maurice GARSULT, 2^{ème} Adjoint,
M. Nicolas AUMONIER,
Mme Céline DUPONT,
M. Richard LETORT,
Mme Françoise POUCHUCQ,
M. Christian PETITPAS,

ABSENTS EXCUSES

Mme Marie-Christine EMINIAN, donne procuration à M. Patrick JOURDAIN,
M. François VIROT, donne procuration à M. Richard LETORT
Mme Anne-Marie CHEVALIER, donne procuration à M. Robert SLOVES
Mme Solange VIORNAY, donne procuration à Mme Céline DUPONT
M. Sébastien BOITTE,
M. Michel GALMEL,
M. Simon LATRECHE,

Soit 15 membres en exercice

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Robert SLOVES, en qualité de Secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal, n'ayant pas de remarques bloquantes, approuve le précédent compte rendu.

2) TRAVAUX A RÉALISER AVANT FIN D'ANNÉE:

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il reste les travaux de fin d'année à savoir :

- voirie rue grande ne faisant pas l'objet d'un dossier d'appel d'offre,
- abat-sons de l'église avec cependant le problème de nacelle,
- les caves-urnes du cimetière dès que le fournisseur pourra fournir la matière finie,
- la livraison des décorations de Noël et leurs installations,

Les objectifs correspondent à ceux du Conseil municipal qui entérine ces objectifs.

3) SITUATION VOIRIE SUR LA COMMUNE ET EMPRUNTS.

Monsieur le Maire donne la parole à Robert SLOVES qui informe le Conseil que la tranche de travaux hors dossier d'appel d'offre sera financé sur les biens propres de la commune. La Colas en charge de cette opération prendra les dispositions nécessaires pour des travaux prévus à la tous-sain en évitant les ordures ménagères et les transports scolaires.

En ce qui concerne les opérations rue grande et route de panilleuse, il est nécessaire de passer par un dossier d'appel d'offre. Les résultats seront connus en mars.

En attendant, il est demandé au Conseil l'autorisation de prendre un emprunt pour financer ces tâches. Le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches pour un emprunt sur une durée de 15 ou 20 ans pour financer les travaux.

4) SIVOS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Monsieur le Maire expose au Conseil le règlement intérieur du péri-scolaire du SIVOS.

Les élus précisent que ce n'est pas à l'administration d'éduquer les enfants et que ce principe relève de la compétence des parents. Le péri-scolaire reste facultatif et les apports annexes appartiennent à une décision du Conseil.

5) COLIS DES AINES 2024 :

Pour mémoire, lors du précédent Conseil, il avait été décidé de porter à 50 euros le colis des anciens ou le repas de Noël prévu traditionnellement la première semaine de mars. Il convient de noter que ce « colis » représente pour 1/3 de la population la somme d'environ 5 500 euros.

En comparaison, le syndicat des écoles soit 45 élèves de Tilly est pourvu d'une somme de 50 000 euros en fonctionnement sans compter le chauffage des bâtiments et des investissements. L'effort n'est donc pas vain.

INFORMATIONS AU CONSEIL :

Comme à chaque Conseil, le Conseil est informé des événements de la période :

Il est donné lecture au Conseil :

- ◆ La mairie a commandé les éclairages de Noël et l'installation en décembre.
- ◆ La commande des caves urnes est d'actualité ainsi que le clocher.
- ◆ La mairie a effectué des agencements dans le presbytère et les écoles.
- ◆ La mairie a trouvé un agent d'entretien dans la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

- ◆ lotissement:

Après en avoir évoqué la problématique, il en ressort que les élus souhaiteraient que le projet reste dans le principe défini. La présence d'une station d'épuration collective ne correspond pas à cet objectif. Il est rappelé que depuis avril, le Conseil est dans l'attente d'une visite. D'autre part, les événements ne présagent en rien l'accession à la propriété. La loi ZAN ne va pas non plus dans ce sens. Nous restons dans l'attente de proposition de Seine Promotion, du logement et de SNA.

- ◆ Décision du Conseil sur les zones d'accélération :

Après une information par « macommuneconnectée » et « panneau pocket » le Conseil sera saisi en décembre pour délibérer sur les zones d'accélération de la commune.

- ◆ Stationnement rue grande :

Le sujet est reporté en décembre

Le Conseil n'ayant plus de questions, et l'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22 h 30. La prochaine séance ordinaire est prévue le vendredi 20 décembre 2024. Le maire remercie l'assemblée.